

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

D'après une dépêche de Madrid, du 23, à deux heures du soir, les événements ont pris un caractère de plus en plus favorable à la cause de l'ordre.

L'entrée de Novaliches dans l'Andalousie a eu pour effet de faire abandonner Cordoue par les révoltés, dont la plus grande partie a fait sa soumission.

La frégate blindée *Victoria* s'est présentée, le 22, vers dix heures du matin, à la Corogne, pour intimor aux troupes royales d'avoir à faire cause commune avec les insurgés, mais les efforts de l'officier qui la commandait ont été déjoués par la présence du capitaine général, et les rebelles se sont enfuis au Ferrol.

Alicante est tranquille.

Calonge marche sur Santander et Santona, qui se trouvent démunis de troupes et d'artillerie.

Le 22, il y a eu une tentative de soulèvement à Grenade, par suite du départ du capitaine général, qui est allé rejoindre l'armée d'Andalousie; mais le commandant en second est parvenu sans peine à dominer le mouvement.

Le comte de Girgenti, après une revue de son régiment passée à Madrid, par le capitaine général marquis del Duero, est parti pour l'Andalousie à la tête de son régiment.

La tranquillité règne dans tout le district de l'Aragon, de l'Andalousie et de la Catalogne. Le capitaine général de Grenade s'est réuni au marquis de Novaliches, et ils marchent en-

semble sur Séville et Cadix.

Les troupes passées en revue le 22, à Madrid, par le marquis del Duero, n'ont pas cessé de faire entendre le cri de vive la reine!

Les bruits d'une insurrection qui aurait éclaté dans la capitale sont, par conséquent, dénués de fondement. Nous en trouvons la preuve certaine dans une dépêche télégraphique, datée de Madrid même, 24 septembre, 3 heures 1/2 du matin. Elle constate que la population est tranquille, et que l'armée est pleine d'enthousiasme.

Nous ferons remarquer que, contrairement à des renseignements publiés par quelques journaux, la Vieille-Castille, n'a donné aucun signe de soulèvement.

Un fait important ressort de tous nos renseignements, c'est que, sur aucun point de la Péninsule, excepté à Séville et un peloton à Santona, les troupes de la reine n'ont pactisé avec l'insurrection.

Le mouvement reste toujours concentré à Séville, San Fernando et le Ferrol; il est purement maritime et n'a été provoqué que par les mesures du dernier ministre de la marine, M. Belda, qui avaient profondément froissé les intérêts de la flotte.

Nous croyons savoir que quelques réfugiés espagnols ont essayé, dans la journée du 23, de franchir la frontière du côté de Saint-Gaudens, mais qu'ils ont été arrêtés par les autorités françaises et internés.

Nous avons dit que Prim avait quitté Londres. Aujourd'hui, on nous assure qu'il a réellement quitté cette capitale, mais qu'il n'a pas franchi la Manche. Il aurait, nous assure-t-on, l'intention de se diriger vers la Belgique, puis de

traverser la France pour se rendre dans la Catalogne.

La *Gazette de Madrid* publie le décret qui nomme M. Estrada y Gonzalez ministre de la marine, et quatre autres décrets nommant :

Le capitaine général marquis del Duero, général en chef des districts militaires de la Nouvelle-Castille et de Valence;

Le capitaine général comte de Cheste, général en chef des districts militaires d'Aragon et de Catalogne;

Le capitaine général marquis de Novaliches, général en chef des districts militaires d'Andalousie et de Grenade;

Et le lieutenant général Eusebio de Calonge y Fenollet, général en chef des districts militaires de la Vieille-Castille, de la Galice, des provinces basques et de la Navarre.

Un télégramme transmis par le câble transatlantique nous apporte encore une fois des nouvelles peu favorables des Etats-Unis.

Un conflit sanglant a eu lieu, en Georgie, entre les blancs et le parti radical nègre. Il y a eu 5 blancs tués. Les nègres ont eu 35 morts et 60 blessés.

La législature de l'Alabama s'est vue, à son tour, forcée de demander au président l'appui de la force militaire pour maintenir l'ordre.

Le Kentucky est aussi en proie à une grande effervescence dans les comtés de Larue, de Nelson et de Marion. Le marshal des Etats-Unis ayant voulu exécuter plusieurs jugements rendus contre des habitants de ces comtés, a été assailli à main armée et menacé de mort par

des hommes masqués, des Ku-Klux, bien certainement. En raison de cette résistance, le secrétaire de la guerre a donné l'ordre à plusieurs compagnies de troupes régulières de se transporter dans ces localités pour aider à y faire exécuter la loi et à protéger les agents fédéraux dans l'exercice de leurs fonctions.

La *Presse* annonce que plusieurs bâtiments de la marine militaire ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir pour les côtes d'Espagne, pour le cas où la protection de nos nationaux exigerait leur présence. Ces bâtiments se mettront à la disposition des consuls français.

La nouvelle donnée par la *Presse* est exacte, et la mesure dont il s'agit est conforme à tous les précédents en pareille circonstance.

Il n'est pas douteux que les autres puissances ne prennent de leur côté des dispositions semblables, qui n'impliquent d'ailleurs jamais une ingérence étrangère dans des événements purement intérieurs, et ne soulevant dès lors aucune question internationale.

Courrier de Paris.

Correspondance spéciale de l'*Echo saumurois*.

Des événements politiques d'une haute gravité se préparent, et, comme les morts de la ballade de Burger, ils marcheront vite. Telle est, du moins, l'opinion des gens qui se croient bien informés.

Vous avez appris la révolution d'Espagne, en même temps que l'entrevue de la reine Isa-

FEUILLETON.

5

JEANNE DE BEAUCE,

Par M. FRANCIS TESSON.

(Suite.)

Depuis le jour où Julien l'avait tirée des flammes, la fille adoptive de Jean Marais avait voué aux Caillaud une de ces affections profondes qui ne s'éteignent qu'avec la vie.

Elle voyait dans le fils un sauveur, dans le père un conseiller, un protecteur naturel.

Ce fut avec des sanglots qu'elle raconta au fermier ce qu'on venait de lui apprendre.

— Je ne veux pas qu'on me sépare de ma mère et de mon petit frère, s'écria-t-elle en terminant.

Et comme le maître Caillaud essayait de lui faire entendre raison :

— J'ai de bons bras, fit-elle, une santé excellente et du courage. Je travaillerai pour eux, je les nourrirai.

— Ceci prouve ton bon cœur, ma pauvre enfant;

malheureusement la tâche est rude et au-dessus de tes forces.

Mais Jeanne fut si éloquente, elle fit valoir tant et tant de bonnes raisons, elle eut des larmes si persuasives, que le fermier, ému lui-même, finit par dire :

— Eh bien, petite, on essaiera. En arriver à ce que tu proposes, n'est pas la mer à boire, après tout, si chacun y met de la bonne volonté. Je me charge de la gérance des quelques champs que possède le Marais. Ce qu'ils rapporteront suffira à nourrir une bouche ou deux.

La pauvre femme est inoffensive, on la laissera vaguer à sa guise; quant au petit, nous trouverons bien à Tillay quelque mère de famille qui s'en chargera à un prix raisonnable jusqu'à ce qu'il soit devenu grand.

Mon voisin, le maître Jomier, a besoin d'un petit bouvier; ton frère Jacquot fera parfaitement son affaire. En voilà encore un de casé.

Il ne reste plus que toi. Pour toi, petite, j'ai moins d'inquiétude, tu sauras toujours te tirer d'affaire. Et d'abord, sache bien une chose : c'est que tu trouveras à la Caillauderie autant d'ouvrage que tes dix doigts en pourront abattre. Viens tous les jours, si cela te fait plaisir, tu seras la bien venue : on te paiera au taux ordinaire. De cette façon, tu gagneras, sans que cet argent doive rien à personne, de quoi subvenir aux be-

soins des tiens, tout en veillant toi-même à ce que la pauvre Marais ne manque de rien.

— Notre maître, vous êtes un brave homme! fit Jeanne, qui joignit les mains et regarda le fermier avec une indicible expression de reconnaissance.

Ce qui fut dit fut fait.

Le petit alla en nourrice : Jacquot s'installa bouvier, chez maître Jomier, à une demi-heure du bourg.

Jeanne demeura avec Mathurine.

Chaque matin, après avoir préparé le repas de sa mère adoptive, la jeune fille venait à la Caillauderie, tantôt cousant, tantôt balayant, aidant la maîtresse fermière, aidant les filles de ferme, battant le beurre, égrenant le grain aux hôtes de la basse-cour, se rendant utile à l'intérieur quand le temps était mauvais, et s'occupant, quand venait la saison douce, aux travaux des champs.

La nuit venue, elle rentrait dans la chaumière que la libéralité des habitants de Tillay avait reconstruite à la place de la maison incendiée.

Là, elle retrouvait la folle, à qui elle préparait le repas du soir.

Sa vie s'écoulait ainsi, paisible et sainte, toute parfumée d'abnégation et de dévouement, partagée entre les soins qu'elle prodiguait à Mathurine, et le travail de chaque jour.

XI.

L'époque des moissons était arrivée.

De toutes les scènes qu'offre à notre regard la grande et bonne nature, il n'en est guère de plus magnifique, de plus pittoresque et de plus gracieuse que celle de la moisson.

C'est dans la Beauce surtout, cette vieille nourrice aux seins toujours gonflés d'où le blé semble jaillir à flots comme un lait intarissable, c'est dans la Beauce surtout que ce tableau brille dans toute sa splendeur.

Le soleil a complètement réchauffé de ses rayons dorés la terre sa fiancée.

Les fleurs du printemps se sont fanées.

Elles ont fait place aux fleurs de l'été qui, à leur tour, se courbent et se flétrissent sous les ardeurs du jour.

Qu'importe ?

Cette température brûlante est nécessaire pour mûrir le froment.

Voici le beau Messidor !

Debout, moissonneurs et moissonneuses !

La cloche du village a sonné l'angelus du matin. L'aulonnette est éveillée : dans sa perspicacité maternelle, elle chante en voltigeant au-dessus des épis, afin de prévenir ses petits que le moment est venu de prendre

belle avec l'Empereur; entrevue démentie par le *Moniteur*, quoique donnée tout au long par la *Patrie*. Or, la *Patrie* recevant les inspirations de M. Rouher, il vous sera difficile de comprendre comment ce qui paraissait vrai hier est devenu faux aujourd'hui. Je pourrais peut-être vous l'expliquer....

Mais je préfère vous faire connaître immédiatement, que la révolution espagnole est d'une gravité toute exceptionnelle; non cependant parce que le duc de Montpensier pourrait bien être appelé au trône d'Espagne, et ranimer ici des sentiments orléanistes, mais parce qu'un pays voisin, l'Italie est accusée d'avoir prêté un concours actif au mouvement espagnol, à la condition de se voir secondée à son tour par le nouveau gouvernement d'Espagne dans la tentative d'achèvement de l'unité de toute la Péninsule.

Certes vos lecteurs et vous-même devez être bien étonnés d'une pareille explication du mouvement espagnol, mais vous en comprendrez sans peine toute l'importance en songeant que la position de la France à Rome pourrait conduire ainsi notre pays à des résultats aussi terribles qu'inattendus, à la guerre sur les bords du Tibre quand on la voyait sur les bords du Rhin. Or, si vous réfléchissez à l'entente intime existant entre la Prusse et l'Italie, il ne vous sera pas difficile de conclure que le coup, porté en Espagne et répercuté en Italie, serait, dans le cas où mes informations seraient exactes, d'une adresse merveilleuse pour la Prusse et tout-à-fait digne du machiavélisme de M. de Bismark.

Paris, 24. — Une grande bataille est engagée ici... mais à la Bourse seulement, où les haussiers et les baissiers se font une mitraille terrible en vue de la liquidation de fin de mois. Aussi les nouvelles les plus contradictoires circulent-elles avec entrain, voire même avec frénésie. L'Espagne est entièrement pacifiée, disent les uns, — la révolution triomphe, s'écrient les autres; — la France intervient, — la France n'intervient pas; — l'Italie est en feu — non point, elle est au calme complet. — La Sicile a levé l'étendard de l'insurrection, au nom de François II. — Erreur! c'est la Basilicate qui crie: Vive la république! La reine d'Espagne a abdiqué, — ah bien oui! elle est retournée à Madrid. — Victor-Emmanuel a remis la couronne à son fils. — Que dites-vous donc là, le roi est à la chasse, comme toujours. — Les insurgés espagnols comptent dans leurs rangs les révolutionnaires d'Italie. — Garibaldi reste calme, il est vrai, mais ses fils sont avec Mazzini, etc., etc.

N'est-ce pas, qu'au milieu de ces bruits si divers, si confus, un correspondant doit être bien à son aise?

Essayons cependant. On a remarqué qu'hier aucune dépêche n'est arrivée d'Italie, et l'on en a conclu autour de moi que la révolution

avait commencé ses exploits. — Un journal a annoncé le départ de deux navires cuirassés français pour les côtes d'Espagne, et l'on s'est dit que l'intervention était déclarée, là, comme elle allait l'être en Italie.

Je me permets de penser que ni l'une ni l'autre de ces choses n'est aussi avancée qu'on le dit, et je crois même que le Gouvernement ne commettra point — ni jamais — cette double faute; non qu'il n'en n'eût le désir peut-être, mais parce que la France aura besoin de toutes ses forces par ailleurs, et bientôt peut-être.

Il est bien évident, en effet, pour quiconque sait raisonner et comprendre, que la main de la Prusse est dans ce qui se passe en Espagne, comme dans ce qui pourra advenir en Italie, comme dans ce qui pourra survenir en Orient. Ce serait donc jouer son jeu que de courir après les petites choses, que de se jeter dans des aventures étrangères. C'est, au contraire, le moment de recueillir ses forces à l'intérieur, et de se préparer à tout événement. Et je ne serais point étonné d'apprendre qu'ici ou là, dans le Nord ou dans l'Est, le ministre de la guerre prépare et dispose en ce moment la garde nationale mobile. Cette organisation ne serait point une précaution inutile. Et je ne crois pas plus encore au licenciement des 80,000 hommes dont a parlé le *Journal de Rouen*, que je n'ai ajouté foi au renvoi dans leurs foyers des 80,000 Prussiens, dont nous ont entretenus certains journaux allemands.

Je erois comprendre parfaitement la duplicité de Bismark.

La France, s'est-il dit, se prépare à la guerre, à la guerre contre nous évidemment, — et l'on parle même d'une campagne d'hiver. Prenons le beau rôle, et disons à l'Europe que nous sommes prêts à désarmer en partie. Puis, entendons-nous avec les révolutionnaires espagnols et italiens, et, avant qu'une haute et terrible décision puisse être prise en France, soulevons l'Espagne et l'Italie. Et alors que l'Empereur des Français intervienne ou non, en faveur de ses alliés, nous aurons toujours détourné le coup qui nous était destiné, et la France se tiendra coi, occupée qu'elle devra être à suivre d'un œil anxieux les événements que nous aurons fait surgir à sa porte.

Puis, quand nous aurons mis le feu partout, nous parlerons encore et toujours de paix, comme à Kiel et Hambourg.

Que fera l'Empereur, devant cette complication nouvelle? Nul ne le sait; mais ce qu'il n'est pas difficile de prévoir, c'est que S. M. qui a, patience et sang-froid, aura également intention et force — seulement il convient de se hâter.

Un mot encore. Si, au milieu des complications actuelles, vous voyez se réveiller la question d'Orient par la Bulgarie, la Serbie, ou toute autre contrée, dites: C'est encore la

Prusse qui, d'entente avec la Russie, cherche à placer l'Empereur dans le cercle de Popilius. Et si enfin il se confirme que, sous prétexte de santé, M. de Bismark va de sa personne en Angleterre, ainsi qu'il est dit, croyez malheureusement à la plus rude des guerres, à une catastrophe européenne.

Dernières nouvelles. — On disait, en Bourse, que la reine d'Espagne était arrivée en France, après avoir abdiqué en faveur du prince des Asturies, mais que les généraux insurgés avaient rejeté cet accommodement, et proclamé un gouvernement provisoire. Le chemin du nord de l'Espagne aussi bien que les fils télégraphiques étant coupés sur une longue étendue, ni l'une ni l'autre de ces nouvelles, n'est confirmée à l'heure où j'écris.

Mais, sans nier l'importance des nouvelles espagnoles, je me bornerai à vous faire savoir que M. de la Valette, M. Drouin de l'Huys et M. Walewski, vont être bientôt de retour à Paris.

PAUL.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On assure que l'Empereur et l'Impératrice quitteront Biarritz le 30 de ce mois.

— Une dépêche de Madrid, 23 septembre, donne la nouvelle suivante:

En vertu de la faculté accordée par l'article 20 de la convention télégraphique internationale de Paris, la correspondance privée est, jusqu'à nouvel avis, suspendue sur toutes les lignes d'Espagne.

— Nous lisons dans le *Courrier de Bayonne*:

Le train express d'Espagne arrivé aujourd'hui à Bayonne contenait un grand nombre de voyageurs. Parmi eux se trouvaient: MM Luis Gonzalez Bravo, ex-président du conseil des ministres; Severo Catalina, ministre des travaux publics; le marquis Manuel de Orovio, ministre des finances; Rodriguez Rubi, ministre d'outre-mer. Tous ces personnages sont descendus à l'hôtel des Ambassadeurs.

M. Arrazola, ex-ministre de la justice, est arrivé à Bayonne.

On dit aussi que l'infant don Enrique de Bourbon est en ce moment à Biarritz.

On assure que M. le marquis de Salamanca se trouve à Saint-Jean-de-Luz, de retour de Madrid.

— On mande d'Ecosse que plusieurs milliers de femmes ont été admises sur les listes électorales.

— L'Autriche vient de perdre un des hommes qui lui ont rendu d'éclatants services dans la crise de 1848. Le feldzeugmeister Giulay, dont la mort est annoncée par une dépêche de Vienne, était né à Pesth en 1799.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE DU PACIFIQUE.

Nous en sommes toujours réduits aux nouvelles sommaires transmises par le télégraphe sur le désastre qui a frappé l'Amérique du Sud vers le milieu du mois dernier.

Cependant, l'*Evening Star* publie les passages suivants d'une lettre écrite de Callao par une dame, et qui raconte le premier épisode de cette grande convulsion:

P.-S. Je rouvre ma lettre pour vous parler d'un tremblement de terre qui vient d'arriver et nous a considérablement alarmés. Il a eu lieu à cinq heures et a duré deux minutes, ce qui est énorme pour une semblable convulsion. Le mouvement était celui d'une vague, peu violente, allant en avant et en arrière. Je n'ai de ma vie rien vu d'aussi effrayant. En un moment tout le monde fut dehors et dans l'état d'anxiété que vous pouvez penser. Après quelques moments d'angoisses, nous revenions à l'espérance et au calme, quand un autre choc se produisit, plus court que le premier, mais beaucoup plus sec et plus violent. Pendant le reste de la soirée, d'autres convulsions fort légères eurent encore lieu.

Cependant nous nous retirâmes dans nos chambres à notre heure habituelle; mais vers une heure nous fûmes éveillés par des coups violents frappés à la porte, et nous entendîmes crier dans la rue que la mer montait rapidement et était déjà au-dessus de la jetée. Nous nous habillâmes promptement. La mer n'était point plus grosse que je ne l'ai vue autrefois et bien souvent; mais la ville était dans une panique considérable, et des trains partirent toute la nuit, remplis de gens qui fuyaient vers Lima. On ne doute pas ici qu'un grand bouleversement a dû se produire dans la baie. Tous les vaisseaux de guerre se sont mis sous vapeur et ont pris le large. Les bâtiments marchands ont été jetés les uns sur les autres.

Dans la baie, la mer paraissait un vaste tourbillon; des vieillards qui sont nés dans le pays avouent qu'ils n'ont jamais rien vu de semblable.

La mer était à la même élévation que notre porte d'entrée. La nuit était fort sombre; un grand nombre d'enfants dormaient dans la maison. Nous étions fort épouvantés et nous sommes encore bien loin d'être rassurés. Si nous n'avons plus d'autre secousses, je crains que nous n'ayons à souffrir de quelque autre catastrophe.

Quelle espérance peut-on conserver dans un pays où la fièvre, les révolutions et les tremblements de terre se succèdent tour-à-tour?

M. William Walter Kirby, secrétaire des missions de l'Amérique du Sud, communique, de son côté, au *Courrier de Liverpool* une lettre qui lui est adressée par un missionnaire fixé à Callao:

Cher monsieur Kirby,

Vous recevrez par le paquebot la nouvelle

leur volée. La perdrix donne l'alarme à sa jeune couvée et la caille paresseuse, gourmande la lenteur de ses cailletaux.

Par les sentes étroites, par les larges chemins, s'avancent, en troupes, les tâcherons du Perche, avec leur face ensoleillée, leur faulx sur l'épaule et leur bûche d'eau fraîche à la main.

Près de chaque faucheur se tient sa javaleuse, qui porte sur le dos, en guise de carquois, une faucille d'acier emmaillottée de paille et deux sabots de hêtre rougis au feu.

Les femmes marchent, pieds nus, sur la terre poudreuse.

L'armure des sabots est réservée à combattre les piquères du chaume.

Tout va bien, les forces sont intactes.

Le jour n'a pas fait sentir sa chaleur accablante; Juillet dissimule encore, c'est à peine si le soleil échancre, de son disque rouge, le cercle lointain de l'horizon.

Aussi les faucheurs jettent-ils de fiers regards, des regards triomphants, sur cette armée d'épis qui frissonne à leur passage et dont ils vont, soldats pacifiques, balayer d'un revers de faulx les escadrons serrés.

Ils songent à leur victoire, les braves gens de Perche, et comme pour en rehausser le prix:

— Vois donc les beaux blés, se disent-ils l'un à l'au-

tre. Comme il fera bon, tout à l'heure, lancer à pleins bras la faulx dans le tas! La jolie moisson! Ah! ah! du nerf, les filles; les ondins seront épais et les javelles nombreuses.

Et les javaleuses, alertes et vives, de répondre, en offrant leurs bras nus:

— Tant mieux donc, les gars! Les filles de nos mères ne savent point boudier à l'ouvrage.

XII.

Parmi les meilleurs champs de Tillay, le terroir de la Caillauderie passait pour le plus fertile.

Le grain qu'on lui confiait se multipliait au centuple.

A ce point que les jaloux disaient pour se consoler:

— Ces Caillaud ont trop de chance! Il n'est pas Dieu possible, c'est un sort!

Le sort qui favorisait le maître Caillaud était à la portée de tout le monde: il ne s'agissait que de savoir se le rendre favorable.

Sur pied de l'aube à la nuit noire, le fermier n'épargnait ni ses soies, ni ses peines.

Chaque motte de sa terre était fécondée par une de ses sueurs.

Il possédait, outre un patrimoine qui ne devait rien à personne, plus d'instruction que n'en recevaient communément les fermiers de son temps. Et grâce à

cette instruction, grâce aussi à son bon sens naturel et à son activité tenace, il usait sagement des améliorations que l'industrie introduisait chaque jour dans l'outillage agricole.

Il achetait les meilleures charrues; ses herses, ses rouleaux, ses hangars, ses tarares, ses batteries, tous ses instruments de labour se construisaient d'après les méthodes nouvelles.

Il n'était chiche ni de fumier, ni de plâtre, suivant la nature sèche ou humide du sol.

Il distinguait, à première vue, la glèbe qu'il fallait déchirer brutalement de celle qu'il ne devait qu'effleurer à peine avant de lui confier la semence.

Là était le sort.

Là gisait tout le secret de son succès.

Le fermier Caillaud se trouvait, en fin de compte, un des gros bonnets de son endroit.

A la vieille mesure en bauge dont se contentaient ses pères il avait substitué une ferme neuve, réunissant les meilleures conditions d'hygiène.

Les murs en moellons, cimentés à la chaux, resplendissaient comme une neige. De belles tuiles rouges, gales à l'œil, couvraient les bâtiments et défiaient ces incendies si fréquents, hélas! dans les fermes beauceronnes qui ne possèdent pour la plupart que des toits de chaume.

Au fond, une longue bergerie pouvait contenir trois cents bêtes à laine.

Les écuries se trouvaient à gauche: remises pour les charrettes, hangars pour les fourrages. Douze chevaux de labour reposaient à l'aise dans l'étable; la vacherie renfermait vingt génisses.

A droite les granges: deux vastes granges, deux autres béants, aux aires lisses comme des miroirs.

En entrant, en bordure sur la rue, se dressait la maison d'habitation, haute, large, aérée, exposée au midi.

Entre la maison et les granges on avait réservé un jardinet égayé par quelques fleurs. Au milieu, un berceau de vigne, rareté incroyable pour la contrée, enlaçait ses branches chevelues et étalait ses grappes au soleil.

Entre les quatre bâtiments, la cour en partie couverte de fumier, en partie semée de sable et de cailloux, livrait son arène à une armée de poules, de poussins, de coqs, de canards et de dindons, qui picoriaient en paix les débris des granges et des étables, piaillant, cequantant, gloussant, voletant, à qui mieux mieux.

Dans un coin, une mare profonde contenait l'eau jaillissante nécessaire aux besoins de la ferme.

L'eau est rare en Beauce. On l'y épargne davantage qu'on n'épargne le vin dans les vignobles de la Gironde.

d'une inondation dont cette ville a été menacée et que l'on attribue à une commotion volcanique qui se serait produite à 25 milles de là. Ce tremblement de terre, le plus terrible qui ait été jamais relaté depuis de nombreuses années, a eu lieu ici à quatre heures quarante-cinq et cinq heures quarante-cinq. A ces mêmes heures, la mer monta et envahit les parties basses de la ville. Nous ne nous couchâmes point, et vers minuit nous fûmes appelés au dehors et obligés de passer la nuit à veiller et à faire des rondes.

Plusieurs trains sont partis emportant des familles entières qui fuyaient vers Lima.

Il est impossible jusqu'à ce moment de pouvoir obtenir des informations bien précises, mais je ne crois point qu'on ait à déplorer la mort de personne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

EXTRAITS du procès-verbal de la session de 1868, pour les questions importantes et celles intéressant le plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

« Vous vous rappelez, messieurs, que la commune de Saint-Clément avait demandé l'établissement, pour accéder au fleuve, d'une rampe transversale à la Loire. Ce projet n'a pu être autorisé à cause de la disposition vicieuse qu'il comportait.

« Un nouveau projet, comportant une rampe accolée à la levée, suivant les observations de M. le préfet et celles de M. l'ingénieur, a été approuvé, et l'exécution s'en poursuit.

« Votre troisième commission vous propose d'exprimer le regret que les parties intéressées à la construction de ces digues n'ayant pu s'accorder sur leur difficulté, le projet paraisse aujourd'hui retiré ou au moins que l'exécution en soit définitivement ajournée.

« *Projet pour assurer, dans l'avenir, les bienfaits d'une navigation régulière.*

« L'intérêt communal demande-t-il de conserver dans la vallée de la Loire une voie navigable perfectionnée, sans intermittence et aussi économique qu'elle peut l'être ?

« Hâtons-nous de dire que la réponse à cette question se trouve dans les vœux énergiques qu'à chacune de vos sessions vous avez exprimés pour la construction du canal latéral à la Loire projeté depuis Orléans jusqu'à Angers. L'avant-projet de ce travail est soumis depuis 1863 à l'administration supérieure qui a prescrit l'étude de deux autres avant-projets, l'un de la section comprise entre Briare et Orléans, l'autre de la section d'Angers à Nantes. Ces études sont terminées depuis la fin de 1867 et

les résultats en sont soumis depuis mars dernier à M. le ministre des travaux publics.

« Vous n'avez point oublié, Messieurs, l'émotion soulevée au sein des populations riveraines de la Loire au moment où, espérant que de ces études sortirait bientôt, peut-être, le remède qui doit mettre la navigation à l'abri des caprices du fleuve, elles apprirent qu'une compagnie, formée par MM. Sellier et C^{ie}, demandait à être autorisée à établir un canal qui conduirait une portion des eaux de la Loire vers Paris, pour son alimentation.

« Alors du sein des conseils municipaux, des chambres de commerce des villes riveraines de la Loire, ainsi que des commissions d'enquête des départements riverains, s'élevèrent contre le projet Sellier une foule de protestations auxquelles le Conseil général de Maine-et-Loire s'empressa de s'associer à sa session extraordinaire de février dernier.

« Une prise d'eau dans les conditions où cela était demandé ne devait-elle pas, en effet, ou empêcher la réalisation du canal désiré, ou rendre insalubre le vieux lit du fleuve en partie desséché.

« Votre commission pense que les motifs qui vous ont fait agir de la sorte en cette circonstance sont encore aujourd'hui dans toute leur force, et elle vous propose de renouveler ici et votre protestation contre la demande de la compagnie Sellier et le vœu que vous avez déjà tant de fois et si instamment exprimé pour l'exécution du canal latéral à la Loire.

« L'année dernière, frappés des retards occasionnés dans la transmission des dépêches télégraphiques par l'organisation incomplète de ce service, vous émettiez le vœu que les lacunes qui avaient amené ces retards fussent comblées. M. le préfet vous fait connaître aujourd'hui que MM. les ingénieurs s'appliquent à introduire successivement tous les perfectionnements que leur expérience leur suggère dans ce service compliqué.

« Il vous informe également que l'administration supérieure a mis d'urgence à la disposition de MM. les ingénieurs les fonds nécessaires pour assurer les avaries causées aux routes et levées par l'inondation de 1866, et que ces réparations ont été immédiatement exécutées par voie de régie, sans que le concours des syndicats ou des communes intéressées ait été réclamé.

« Suivant le programme tracé par la commission d'enquête nommée par M. le ministre des travaux publics, MM. les ingénieurs ont rédigé les projets des travaux arrêtés en principe pour atténuer, autant que possible, les désastreuses conséquences des inondations dans la vallée de la Loire. »

(La suite à un prochain numéro.)

Par décret impérial en date du 20 septembre, M. Barthélemy de Chadenèdes, licencié en droit, a été nommé juge de paix du canton

Mais devant l'inflexible volonté de Julien, il céda, non sans dire, en fiche de consolation :

— Eh bien ! au fond, toutes réflexions faites, j'aime mieux ça !

Le second mouvement du maître Caillaud valait toujours mieux que le premier.

Donc, Julien endossa la blouse et seconda son père dans la conduite de la ferme.

Et, comme c'était un fils de Beauce, aux bras nouveaux, aux mains calleuses, au cou robuste, à la poitrine large, à la volonté énergique, je vous jure que, quoiqu'il fût riche, il s'acquittait rudement de son labeur journalier.

On le voyait partout et à tout.

Le premier au travail, le premier aux repas, le dernier au sommeil.

(La suite au prochain numéro.)

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont invitées à solder le deuxième terme payable en septembre.

de Doué, en remplacement de M. Chicoteau, décédé.

Un meurtre a été commis, dimanche dernier, à Trelazé, dans les circonstances suivantes :

Depuis longtemps, un fermier de cette commune s'apercevait qu'on lui volait des pommes de terre, dans un champ dépendant de sa ferme. Dimanche au soir, il alla s'embusquer avec son domestique B..., derrière une haie de ce champ. B... était armé d'un fusil simple, chargé avec du petit plomb.

Vers onze heures, ils aperçurent un individu franchissant la barrière du champ, à quatre mètres de l'endroit où ils étaient embusqués. Cet individu était accompagné d'une femme, sa mère, qui était restée dans le chemin et qui lui cria : « Appuie plus à gauche les pommes de terre sont meilleures. » Le maraudeur avait déjà arraché plusieurs pieds de pommes de terre, quand le fermier s'avança et le saisit au collet. C'est à ce moment, et pendant la lutte qui eut lieu entre eux, que le domestique B... qui tenait son fusil sur la hanche, lâcha la détente sans épauler. Le coup fit balle, et la charge de plomb alla tout entière se loger dans la gorge du maraudeur, qui eut encore la force de franchir la barrière du champ et d'aller se jeter dans les bras de sa mère, où il expira presque aussitôt.

La gendarmerie de Trelazé, ayant été prévenue, se rendit sur les lieux, où elle procéda à l'arrestation du meurtrier qui, du reste, n'avait pas fui.

La victime est le nommé Fouillet, Arsène, âgé de 18 ans, marié depuis quatre mois. Le meurtrier est âgé de 21 ans.

Le lendemain, M. le procureur impérial, accompagné de son greffier et de M. le commissaire de police du quatrième arrondissement, ainsi que M. le maire de Trelazé, se sont rendus sur les lieux et ont procédé à la levée du cadavre, qu'ils ont fait transporter à l'hospice d'Angers.

Le domestique B... a été conduit, par la gendarmerie de Trelazé, à la maison d'arrêt.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

En présence de l'épouvantable catastrophe qui vient de jeter le deuil et la désolation dans la ville de Metz, il est impossible de ne pas se rappeler, en frissonnant, que le château d'Angers, situé au centre de notre cité, est le dépôt de toutes les poudres de l'Ouest, et qu'un grand nombre d'ouvriers y sont occupés tous les jours, dit-on, à la fabrication des cartouches.

On frémit en songeant que nous sommes exposés, à chaque instant, à un désastre encore plus terrible par ses conséquences que celui qui vient de faire plus de cent victimes dans le chef-lieu de la Moselle.

Déjà, on le sait, de vives réclamations ont été adressées à l'administration militaire, par le conseil municipal d'Angers et par le conseil d'arrondissement ; et nous-mêmes, nous les avons énergiquement appuyées dans un article publié, à cette même place, le 6 août dernier.

Le moment est opportun pour rappeler le souvenir de ces réclamations, si elles ont été oubliées depuis cette époque. L'administration de la guerre a le devoir de faire cesser des inquiétudes que la catastrophe de Metz justifie si tristement.

Nous nous adressons donc de nouveau à la haute justice de M. le ministre de la guerre, et nous le prions d'aviser, le plus promptement possible, aux moyens d'éloigner de la ville un établissement aussi dangereux pour la sécurité publique.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« Aucun fait notable n'est signalé, aujourd'hui, d'Espagne. Le général Pavia, dont les troupes manifestaient un très-bon esprit, con-

tinuait de concentrer ses forces pour attaquer l'insurrection à Séville. »

« Les *Débats* et le *Siècle* disent, sur la foi d'un télégramme de cette nuit, que Logrono, résidence d'Espartero, s'est insurgé.

« Cet événement est considéré comme décisif par les révolutionnaires.

« Deux des régiments sous les ordres du maréchal de Novaliches, qui marche sur Cadix, ont passé à l'insurrection. »

Madrid, 25 septemb. — « Le 23 au matin le général Calonge est entré dans Santander à la suite d'un grand et glorieux combat. Les insurgés se sont enfuis sur les navires. »

Les journaux de Madrid ne sont pas arrivés par suite d'un dérangement accidentel sur le railway d'Espagne.

Vienne, 24 septembre. — A la suite du conseil des ministres d'aujourd'hui, le voyage de l'empereur d'Autriche en Galicie a été ajourné jusqu'à nouvel ordre. Le danger de la crise ministérielle paraît conjuré.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Voici le sommaire du numéro 1334 de l'*Illustration* (12 septembre 1868) :

TEXTE : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Inauguration du chemin de fer du Simplon. — Le chauffage au pétrole. — Le capitaine Guignon, nouvelle, par M. Jules Cauvain (suite). — Gazette du palais. — Le camp de Lannemezan. — Les abus judiciaires : la langue des affaires, les tarifs, la fraude. — Revue mensuelle de la Bourse et de la finance. — Voyage de la *Couleuvre* à Hué (royaume d'Annam) — Correspondance de Vienne. — Les frères siamois. — Exposition maritime internationale du Havre : Machines à fabriquer les brosses. — Le mouvement littéraire. — Les Mémoires de Malouet. — Jacques Dubochet.

GRAVURES : Inauguration du chemin de fer du Simplon (2 grav.) — Expérience de chauffage à l'huile de pétrole, faite en présence de l'Empereur. — Le camp de Lannemezan (2 grav.). — Voyage de la *Couleuvre* à Hué (royaume d'Annam). — Autriche : Banquet offert par le maire de Vienne à la société des artistes allemands. — Les frères siamois. — Exposition maritime internationale du Havre : Machine à fabriquer les brosses. — Jacques Dubochet. — Échecs. — Rébus.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 11 septembre 1868.

NAISSANCES. — Garçons 2. Filles, 9. — Total 11.

MARIAGES. — 1^{er}, Marin-Romain-Julien Moreau, bijoutier, et Marie Gouas, veuve de Jacques Bousseau, tous deux de Saumur ; — 7, Alexis Pineau, tisserand, et Victorine-Céline Bauffrère, lingère, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Michelle Petit, chapeletière, 69 ans, veuve François Chevallier, à l'Hospice ; — Georges-André Tavenard, 1 an, rue Saint-Nicolas ; — 2, Jeanne Fradin, domestique, 26 ans, à l'Hospice ; — 3, Alfred Duplanchon, 1 mois, rue de la Gueule-du-Loup ; — 4, Hermance-Sophie Broisier, couturière, 26 ans, épouse de Pierre Mauffrais, rue Basse-Saint-Pierre ; — 5, Marie-Antoinette-Catherine Paul, rentière, 92 ans, rue Saint-Nicolas ; — Jean Duperray, menuisier, 42 ans, rue de la Visitation ; — 7, Jacques Ceppe, 1 an, rue de Fenet ; — 9, Marie-Emilie Doc, marchande, 53 ans, épouse Joseph Ducrabon, à l'Hospice ; — Constance-Aimée Duvaux, chapeletière, 34 ans, épouse Auguste Guido, rue de la Visitation ; — 10, Modeste-Suzette Bouché, sans profession, 52 ans, épouse Jules-Hyacinthe Picherie, rue Saint-Jean ; — Marie-Marguerite Lenoble, journalière, 73 ans, veuve de Charles Bouyer, à l'Hospice.

BOURSE DU 24 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 68 90.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 100 00.

BOURSE DU 25 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 69 20.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 100 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ou du Mâconnais.

Tout, à la Caillauderie, respirait la santé, la propreté, l'aisance.

Le maître Caillaud se trouvait assez riche pour faire de son fils autre chose qu'un homme de la glèbe ayant à endurer le poids du jour et l'intempérie des saisons. Aussi avait-il rêvé pour Julien les honneurs du notariat.

Oh ! porter à tous les jours un habit noir et une cravate blanche, compulser des dossiers pleins de mots inconnus ; se voir consulté comme un oracle par les plus grands richards, devenir l'arbitre de la propriété et de la fortune de tous ! Là était le bonheur assurément !

Ainsi raisonnait le maître Caillaud.

Quel père n'a pas ambitionné, pour son fils unique, une condition supérieure à la sienne ?

Malheureusement, le gars Julien avait des instincts de race.

Son père était né laboureur ; son grand-père était mort laboureur ; son aïeul, son bisaïeul, son trisaïeul, ses ancêtres jusque dans les temps les plus reculés avaient, tous sans exception, manié le hoyau et conduit la charrue, Julien ne voulut pas dégénérer.

— Je veux être fermier, dit-il résolument.

Le père Caillaud essaya bien de faire prévaloir ses idées ambitieuses.

Etude de M^e SIBILLE, avoué à Nantes, rue Franklin, 2.

ADJUDICATION PUBLIQUE

En l'étude et par le ministère de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, près de Saumur :

- 1° De **Vignes**, situées dans le canton de Doué-la-Fontaine ;
- 2° De **Terres labourables**, dans le même canton ;
- 3° D'un **Pré**, situé canton de Montreuil ;
- 4° D'une **Maison**, sise à Doué ;
- 5° De **Parcelles de Terre**, dans les communes du Vaudelnay-Rillé et de Cizay ;
- 6° D'une **Rente** de 10 hectolitres de froment, payable à Doué.

L'adjudication est fixée au dimanche dix-huit octobre 1868, heure de midi.

On fait savoir qu'aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis-Jules-Victor Ollivier, capitaine au long-cours, à Nantes, rue de Feltre, ayant M^e SIBILLE pour avoué ;

Contradictoirement avec M. Jean-Adolphe-Raoul Ollivier, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Turin, 23 ;

2° M. Jules-Alphonse Ollivier, représentant de commerce, demeurant à Paris, rue Toffeau, 5 ; 3° M. Charles Jean Ollivier, demeurant à Paris, rue de Turin, 23, ayant M^e GATINEAU pour avoué ;

Et M. Joseph-Henri Meys, demeurant à Paris, rue des Jeuneurs, 41, au nom et comme syndic de la faillite clôturée de Charles-Jean Ollivier, ayant M^e GOUIN pour avoué ;

En vertu de deux jugements rendus par le Tribunal Civil de Nantes, à la date des 26 mars et 13 août 1868.

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, près Saumur, à l'adjudication publique avec admission des étrangers, des biens situés dans diverses communes de l'arrondissement de Saumur.

DÉSIGNATION.

Immeubles (vignes).

Premièrement. — Commune des Verchers, canton de Doué, arrondissement de Saumur.

PREMIER LOT.

Soixante-cinq ares cinquante-et-un centiares de terre plantés en vignes, à prendre au midi dans une plus grande pièce nommée le Clos-des-Chasseries ; ladite portion joignant au levant Guenyveau de la Raye, au midi et au couchant des chemins, au nord le deuxième lot ci-après.

Mise à prix, ci. 1,500 fr.

2° LOT.

Soixante-quinze ares quatre centiares de terre plantés en vignes, à prendre au nord dans le même clos des Chasseries ; cette portion joignant au levant M. Guenyveau de la Raye, au midi le premier lot ci-dessus, au couchant un chemin, et au nord Reverdy.

Mise à prix, ci. 1,800 fr.

3° LOT.

Terres labourables.

Une pièce de terre labourable, située au lieu dit les Champs-Brunet, contenant quatre-vingt-quatre ares sept centiares, joignant au levant la route de Doué à Argentay et M. Bullier, au couchant le quatrième lot ci-après, au nord M. Guenyveau de la Raye.

Ce lot devra un passage vers son extrémité nord, pour hommes, chevaux et charrettes, aux quatrième, cinquième et septième lots ci-après.

Mise à prix, ci. 2,500 fr.

4° LOT.

Une pièce de terre située au même canton, contenant quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-quinze centiares, joignant au levant le troisième lot ci-dessus, au midi le cinquième lot, au couchant les sixième et septième

lots ci-après, au nord M. Guenyveau de la Raye.

Ce lot aura droit de passage avec bestiaux et charrettes sur la partie nord du troisième lot, et il devra un passage de même nature sur ses extrémités ouest et nord aux cinquième, sixième et septième lots.

Mise à prix, ci. 2,800 fr.

5° LOT.

Une pièce de terre labourable, située aux Champs-Brunet et à l'Enclos Boulineau, contenant quatre-vingt-treize ares soixante-onze centiares, joignant au nord les quatrième et sixième lots, et au couchant M. Guyon.

Ce lot aura un droit de passage avec bestiaux et charrettes sur les extrémités ouest et nord du quatrième lot et sur l'extrémité nord du troisième lot.

Mise à prix, ci. 2,900 fr.

6° LOT.

Une pièce de terre labourable, située aux Champs-Brunet, contenant un hectare soixante-dix-huit ares douze centiares, joignant au levant le quatrième lot, au midi le cinquième lot, au couchant M. Guyon, au nord le septième lot ci-après.

Ce lot aura un droit de passage avec bestiaux et charrettes sur les extrémités ouest et nord du quatrième lot, et sur l'extrémité nord du troisième lot.

Mise à prix, ci. 5,000 fr.

7° LOT.

Une autre pièce de terre labourable, située au même canton, contenant un hectare trois ares vingt-huit centiares, joignant au levant le quatrième lot, au midi le sixième lot, au couchant M. Guyon, au nord, M. Guenyveau de la Raye.

Ce lot aura un droit de passage avec bestiaux et charrettes sur l'extrémité nord des troisième et quatrième lots.

Mise à prix, ci. 3,500 fr.

Deuxièmement. — Commune du Courday-Macouard, canton de Montreuil.

8° LOT.

Pré. — Un pré, situé à Bron, au lieu dit les marais de Bron, contenant vingt-sept ares quatre-vingt-dix centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 2,679 de la section B.

Mise à prix, ci. 800 fr.

Troisièmement. — Commune de Doué.

9° LOT.

Maison. — Une maison, située à Doué, petite rue du Château, comprenant deux corps de bâtiments, composés chacun d'un rez-de-chaussée avec grenier au-dessus ; le tout en un seul tenant, joint au couchant M^{me} Martineau, au nord la rue, au sud et à l'est M. Parage.

Mise à prix, ci. 1,800 fr.

Quatrièmement. — Commune du Vaudelnay-Rillé.

10° LOT.

Parcelles de terre. — Une parcelle de terre, située au lieu dit les Perrières, contenant cinquante soixante centiares, joignant d'un bout la route de Doué au Puy-Notre-Dame, au couchant les héritiers Froger.

Mise à prix, ci. 80 fr.

Cinquièmement. — Communes de Cizay et du Vaudelnay.

11° LOT.

La moitié indivise avec M. Jacques-Gustave Ollivier de Laleu, dans les cinq parcelles de terre ci-après :

1° Deux ares soixante-quinze centiares de terre, situés à la Madeleine, commune de Cizay, joignant au nord et au levant Chatenay.

2° Deux ares soixante-quinze centiares de terre, aux mêmes lieu et commune, joignant au levant et au nord André Clée, d'autre part François Auger.

3° Deux ares vingt centiares de terre, au canton des Brouardières, commune de Vaudelnay-Rillé, joignant au levant demoiselle Carré, au midi André Clée.

4° Huit ares de terre au canton de

Moreau, même commune, joignant au levant le sieur Langlois, au midi Robin, au nord le chemin de la Madeleine.

5° Et cinq ares cinquante centiares de terre, aux mêmes canton et commune, joignant au levant Beillard, au couchant Meunier, au nord un chemin.

Mise à prix, ci. 200 fr.

12° LOT.

Rente. — Une rente annuelle et perpétuelle de dix hectolitres de blé froment, due chaque année à Doué, au terme de la Saint-Martin, par le sieur Pierre-Auguste Doc, cultivateur, et M^{me} Pauline Matignon, son épouse, demeurant ensemble à Baugé, commune des Verchers.

Mise à prix, ci. 2,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant :

SIBILLE.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine. (417)

Etude de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Sur licitation.

A L'AMIABLE,

Avec admission des étrangers,

D'UNE MAISON

Située au hameau de Gaure, commune de Varennes,

Dépendant de la succession de M. FRAMBULT-GUILLOT, en son vivant propriétaire à Gaure.

Cette maison, placée dans une riante position, sur le bord de la Loire, en face du coteau de Montsoreau, comprend :

Au rez-de-chaussée, deux grandes salles séparées par un vestibule, le tout donnant sur la Levée ;

Même disposition au premier étage ;

Vastes greniers sur le tout, surmontés d'un petit campanile où se trouve une clochette ;

Grandes caves voutées sous la maison ;

Cour, buanderie, écurie, remises, angars et autres servitudes ;

Grand jardin clos de murs ;

Le tout formant un ensemble d'une superficie d'environ 50 ares, et joignant au midi la Levée et M. Borien, au levant M. Marcelin Frambault, au nord mondit sieur Frambault et M. Beaufils.

L'adjudication en aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le dimanche 18 octobre 1868, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, soit audit M^e BAUDRY, notaire, soit à M. PIERRE BEAUFILS-FRAMBULT, propriétaire à Varennes, l'un des cotés intéressés. (418)

Etude de M^e BOUILLY, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

CRECILLONNIÈRE

Consistant en :

1° Une magnifique maison bourgeoise nouvellement construite, cour, jardin, verger clos de murs, habitée par M. de Marconay.

2° Un corps de ferme, terre labourable, pré, pâture, bois-taillis, massifs d'arbres, vignes, le tout presque en un seul ensemble, joignant le bourg de Brain, et d'une contenance cadastrale de 23 hectares 52 ares 20 centiares, situé commune de Brain, excepté 65 ares sis au marais du Chopy, commune d'Allonnes.

S'adresser, pour traiter, à MM. CHEVALIER frères, propriétaires et marchands de bois à Moulherne, et pour les renseignements, audit M^e BOUILLY. (419)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

DEUX MAISONS,

A Saumur, rue Royale et quai du Gaz, à l'angle du pont Cessart ; Belles servitudes, cour, magasins, caves, remise et écurie.

La maison et les magasins occupés par M. Hulin-Duvau, et le premier étage de la maison rue Royale, sont à louer de suite.

S'adresser à M. LOUIS DUVAU, négociant à St-Florent, ou à M^e CLOUARD. (420)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, place de l'Arche-Dorée, 18,

Occupée par M. MORMONT, débitant. S'adresser au notaire. (380)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Sain Jean, n° 27 et 29,

Habité par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange. (415)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En totalité ou en détail,

En l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, Le dimanche 27 septembre 1868, à midi.

UNE CLOSERIE

Appelée LA MOTTE,

En la commune d'Allonnes,

Exploitée par le sieur Thibault et composée des immeubles ci après, SAVOIR :

1° La maison et dépendances, composées de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes et pâtures, comprises au plan cadastral de ladite commune sous les n° 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666 et 667, section J, pour une contenance de 1 hectare 70 ares 70 centiares.

2° Une pâture, au même lieu, n° 616 et 617, section J dudit plan, contenant 10 ares 80 centiares.

3° Une vigne, appelée le Barbillon, n° 626, section J, contenant 27 ares 50 centiares.

4° Une autre vigne, à l'Alleau, n° 154, section E dudit plan, contenant 11 ares.

5° Un morceau de terre, en Malgagne, n° 607, section K dudit plan, contenant 9 ares.

6° Un pré, dans la Grande-Pré-Brunet, n° 220 bis, section G, contenant 16 ares 20 centiares.

7° Un autre pré, dans les Roux, n° 576, section M, contenant 18 ares.

8° Un autre pré, dans les Montets, n° 531, section H, contenant 20 ares.

9° Un autre pré, dans la Coquère, n° 829, section H dudit plan, contenant 18 ares.

10° Un morceau de terre labourable, aux Megretteries, appelé la Pièce-des-Chênes, n° 159, section H, contenant 18 ares 40 centiares.

11° Vingt-deux ares de terre, affilés de vigne, au Noyer-Savary, joignant M^{me} Budan.

12° Et une pâture, au lieu dit la Croix-des-Boussés, n° 620, section J, contenant 34 ares.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, dépositaire du cahier des charges. (393)

A CÉDER

Pour le 1^{er} janvier 1869,

UNE ÉTUDE D'AVOUE

Près le tribunal de Loudun

(Vienne).

S'adresser, pour traiter, à M. VINÉE, avoué près ledit tribunal, à Loudun, rue Sèche, n° 7. (421)

A CÉDER

Pour cause de santé,

UNE

ÉTUDE DE NOTAIRE

Dans l'arrondissement de Tours,

Ligné de chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

Pour cause de départ,

FONDS DE LINGERIE,

Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Belle clientèle.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M^{me} DESNOUES, rue Saint-Nicolas. (410)

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU

et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

A VENDRE

Poinçons neufs en chêne 1^{er} choix et parfaitement conditionnés.

Barils de toutes contenances pour l'eau-de-vie.

Fabrique de grillages en tous genres pour espaliers, clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc.

On livre promptement et au plus bas prix possible.

S'adresser, pour le tout, à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Petite-Douve, 15, à Saumur. (412)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

UNE VASTE MAISON

Située à Saumur, rue de la

Chouetterie,

Avec beau jardin, écurie, remises et autres servitudes.

S'adresser à M. DEZAUNAY, hôtel Budan. (425)

MAISON

A LOUER

Pour Noël ou la Saint-Jean prochaine.

Occupée actuellement par

M. Blanchet,

Rue de la Petite-Bilange, n° 7.

Cour, magasin, écurie, remise, salon et cuisine au rez-de-chaussée ;

Au 1^{er} étage, trois chambres à feu et cabinet ;

Au 2^e étage, même disposition ;

Au 3^e étage, chambre de domestique et grenier sur le tout.

Cette maison est commode pour tous commerces.

S'adresser à M^{me} GAGNEUX, maison Crosnier, place de la Bilange.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

Saumur, imp. de P. GODET.